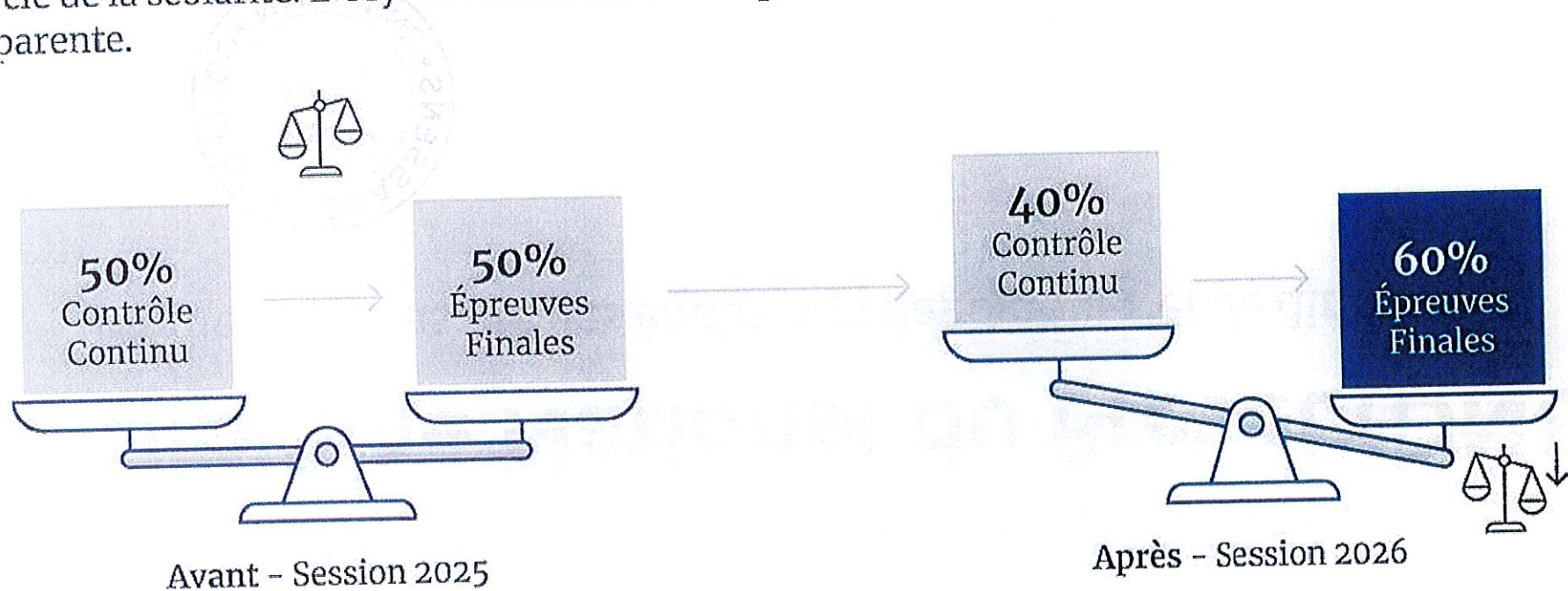


Une ambition renouvelée pour le Brevet

La session 2026 du DNB marque une évolution majeure visant à redonner toute sa valeur au brevet, étape clé de la scolarité. L'objectif est de mettre en place une évaluation plus exigeante, équitable et transparente.



Un nouvel équilibre pour valoriser à la fois le travail de l'année et la performance aux examens.

Comment répondre aux absences répétées aux évaluations ?

Étape 1 : Absence(s) de l'élève à une évaluation

Action : L'enseignant propose une évaluation de rattrapage au fil du trimestre.

Règle clé : L'absence non justifiée à une évaluation ordinaire **ne peut pas être sanctionnée par un zéro**.
Le logiciel de notes doit permettre d'indiquer 'non évalué'.

Étape 2 : La moyenne annuelle est jugée non représentative par le conseil de classe

Cause : Absences trop nombreuses, même aux rattrapages.

Action : Le chef d'établissement organise une évaluation de remplacement unique en fin d'année.

Conséquence pour l'élève : La note obtenue à cette évaluation **remplace toutes les notes de l'année** et constitue à elle seule la moyenne annuelle.

Étape 3 : Absence à l'évaluation de remplacement

→ Si l'absence est **justifiée** : L'élève est à nouveau convoqué.

→ Si l'absence est **non justifiée** : C'est le **seul cas** où la **note zéro** peut être attribuée.

→ extrait du "Mémento de déc 2025"
"Évaluer les élèves de 3ème dans le cadre des nouvelles modalités d'attribution du diplôme du Brevet"